

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-975

présenté par

M. Legavre, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, M. Baumel, M. Pena, M. Baptiste, M. Bouloux, M. Philippe Brun, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, M. Vallaud, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Barusseau, Mme Battistel, Mme Bellay, M. Benbrahim, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, M. Naillet, Mme Pic, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Récalde, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vicot, M. Califer, M. Dufau, M. William, M. Sansu et Mme Feld

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Gestion des finances publiques »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	229 304 000	0
<i>dont titre 2</i>	229 304 000	0
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	0
Facilitation et sécurisation des échanges	0	229 304 000
<i>dont titre 2</i>	0	216 924 000
TOTAUX	229 304 000	229 304 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer les moyens de lutte contre la fraude fiscale en augmentant les effectifs de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Alors que la fraude fiscale est estimée entre 80 et 100 milliards d'euros par an en France, le projet de loi de finances pour l'année 2025 prévoit la suppression de 550 ETP au sein de la DGFIP. Cette réduction s'inscrit dans une tendance de long terme, avec une suppression de plus de 4 000 postes depuis 2010.

Le Gouvernement propose un projet de loi de finances particulièrement marqué par des choix d'austérité. À cet égard, cet amendement représente un investissement stratégique qui permettrait, à terme, de générer des recettes significatives pour l'État, bien supérieures à son coût initial. En outre, il s'agit bien évidemment d'une mesure essentielle pour renforcer la justice fiscale de notre pays.

Cet amendement propose donc de revenir sur ces suppressions et de créer 4 000 postes d'inspecteurs des finances pour renforcer la lutte contre la grande fraude fiscale et l'identification des schémas d'optimisation. La rémunération à l'embauche d'un agent de catégorie A étant estimé à 57 326 euros selon le le bleu budgétaire du programme 156, cette mesure représente un investissement de 229 304 000 euros.

Dans le bleu budgétaire du programme 156, le coût d'entrée d'un agent de catégorie A représente 57 326 euros par an à l'entrée. Ce qui signifie qu'il est nécessaire de prévoir environ 229,304 millions d'euros de crédits.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement :

- Ce dernier minore de 229,304 millions d'euros en AE et en CP, pris prioritairement hors titre 2, les crédits ouverts sur l'action 04 du programme 302 ;
- Et abonde d'autant l'action 01 du programme 156.

Contraints par les règles de recevabilité financière prévues à l'article 40 de la Constitution, les députés Socialistes et apparentés tiennent toutefois à souligner qu'ils ne souhaitent pas réduire les crédits alloués au programme 302 et demandent donc au Gouvernement de lever le gage.